

Département de Loire-Atlantique	République Française
<b>COMMUNAUTE DE COMMUNES ESTUAIRE ET SILLON</b> 2, Bd de la Loire 44260 SAVENAY	<b>Décision n° 62 / 2022</b> SERVICE : Politiques contractuelles

**DÉCISION DU PRÉSIDENT  
DEMANDE DE SUBVENTION DETR A L'ÉTAT POUR LA  
CONSTRUCTION DE L'ÉQUIPEMENT SPORTIF DE LA JUSTICE A  
SAVENAY**

Le Président de la Communauté de Communes Estuaire et Sillon,

Vu l'article L. 5211-10 Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le procès-verbal du 7 juillet 2020 du Conseil Communautaire désignant le Président de la Communauté de Communes,

Vu la délibération n° 3 du 16 juillet 2020 du Conseil Communautaire donnant délégation au Président, notamment pour solliciter toute aide ou subvention,

Vu la délibération n°2 du Conseil Communautaire du 10 novembre 2022 reconnaissant l'intérêt communautaire de l'équipement sportif au lieu-dit « La Justice » à Savenay,

Vu la délibération n°14 du Conseil Communautaire du 10 novembre 2022 approuvant le programme pour la construction de l'équipement sportif de la Justice à Savenay et fixant les modalités du concours de MOE et du coût de l'opération,

**DÉCIDE**

**Objet :**

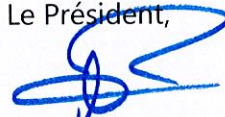
☛ D'APPROUVER la tranche 1 du projet de construction de l'équipement sportif de la Justice à Savenay correspondant aux études, pour un montant plafonné de 100 000 €

Nature des opérations		
	HT	TTC
Construction de l'équipement sportif	100 000.00	120 000.00
<b>Participation DETR sollicitée</b>	50 000.00	
Reste à charge pour la CCES après subvention		<b>70 000.00</b>

• DE SOLLICITER l'attribution d'une subvention de la DETR pour la construction de l'équipement sportif de la Justice à Savenay tranche 1 (études) d'un montant égal à 50% de l'investissement HT plafonné de 100 000 €, soit une aide de 50 000 €.

Fait à Savenay, le 29 décembre 2022

Le Président,



Rémy NICOLEAU

ACTE RENDU EXECUTOIRE

05 JAN 2023

APRES TRANSMISSION EN PREFECTURE LE :

ET PUBLICATION SUR LE SITE INTERNET DE LA CCES LE : 05 JAN 2023

Le Président de la COMMUNAUTE DE COMMUNES ESTUAIRE ET SILLON

Rémy NICOLEAU